

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑭ Date de dépôt : 26.04.93.

⑮ Priorité :

⑯ Date de la mise à disposition du public de la demande : 04.11.94 Bulletin 94/44.

⑰ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : Société dite: SOCIETE D'ETUDES, DE GESTION, D'ENGINEERING — FR.

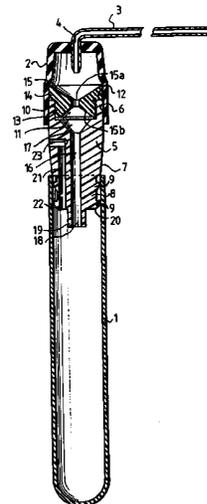
⑵ Inventeur(s) : Cassou Robert, Cassou Maurice, Cassou Bertrand, Brillard Jean-Pierre et Raulic Laurent.

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire : Cabinet Lavoix.

⑸ Dispositif collecteur filtrant d'un liquide visqueux tel qu'un liquide séminal et appareil électrique portable comprenant un tel dispositif.

⑹ Dispositif collecteur de liquide séminal comprenant un récipient collecteur (1) sur lequel est monté un embout (2) pourvu d'une canule (3) d'aspiration du liquide sous l'effet d'une dépression, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un manchon adaptateur (5) interposé entre le récipient (1) et l'embout (2), ledit manchon comprenant une chambre (10) en communication avec l'embout (2) dans laquelle est disposé un filtre (11) pour le liquide séminal, un conduit (16) d'aspiration du liquide séminal comprenant une première portion d'extrémité évasée (17) débouchant sur le filtre (11) et une seconde portion d'extrémité (18) débouchant dans le récipient par une saillie (19) s'étendant axialement au-delà de l'extrémité (20) du manchon tournée vers le récipient et un canal d'aspiration (21) destiné à être relié à une source de dépression et aboutissant à l'extrémité (20) du manchon intérieure au récipient pour engendrer dans le récipient (1) une dépression destinée à provoquer l'aspiration du liquide séminal à travers ledit filtre (11).



La présente invention est relative aux dispositifs collecteurs de liquide séminal chez les animaux et se rapporte plus particulièrement à un dispositif collecteur du type à aspiration par dépression.

5 La collecte du liquide séminal par exemple aviaire se fait jusqu'à présent à l'aide d'un récipient collecteur muni d'un entonnoir au-dessus duquel un opérateur procède à la manipulation de l'animal.

10 On connaît également d'après le brevet français n° 82 01 171 du 26 janvier 1982 déposé aux noms de Messieurs Robert, Maurice et Bertrand CASSOU, un dispositif collecteur à dépression constitué d'un capuchon souple coiffant un récipient collecteur, le capuchon souple étant  
15 pourvu d'un orifice central dans lequel est montée une canule d'aspiration du liquide séminal et d'un orifice latéral dans lequel est engagé un tube de création d'une dépression dans le récipient, ce tube étant relié à une pompe ou à un embout d'aspiration buccal.

20 Ces dispositifs connus présentent l'inconvénient essentiel de recueillir dans le récipient collecteur un produit contenant des corps étrangers tels que poussières, débris de plumes, particules d'aliments, grains de sable, fientes, plus ou moins contaminants, notamment lorsque l'utilisateur exerce des massages trop rapides voire même  
25 violents.

Par ailleurs, en raison des impuretés contenues notamment dans le liquide séminal, ces dispositifs connus ne permettent pas l'adjonction dans le récipient collecteur de produits stériles de conservation de la semence.

30 L'invention vise à remédier aux inconvénients des dispositifs connus en créant un dispositif collecteur de liquide séminal qui permette d'obtenir dans le récipient collecteur un liquide séminal dépourvu de toute impureté et prêt par conséquent à être mélangé à un  
35 produit ou dilueur conservateur.

Elle a donc pour objet un dispositif collecteur d'un liquide visqueux tel qu'un liquide séminal comprenant un récipient collecteur sur lequel est monté un embout pourvu d'une canule d'aspiration du liquide sous l'effet  
5 d'une dépression, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un manchon adaptateur interposé entre le récipient et l'embout, ledit manchon comprenant un filtre en communication avec l'embout d'une part et avec le récipient collecteur d'autre part et un canal d'aspiration destiné  
10 à être relié à une source de dépression pour engendrer dans le récipient une dépression destinée à provoquer l'aspiration du liquide à travers ledit filtre.

L'invention a également pour objet un appareil collecteur d'un liquide visqueux tel qu'un liquide séminal, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif  
15 collecteur de liquide pourvu d'un canal d'aspiration destiné à être relié à une source de dépression, le dispositif collecteur étant engagé de façon amovible dans un boîtier au moyen d'une bague d'adaptation fixée dans  
20 une paroi du boîtier et comportant des moyens de liaison étanche du canal d'aspiration du dispositif collecteur avec une source de dépression, comprenant une pompe et un moteur électrique d'actionnement de celle-ci également  
25 contenus dans le boîtier, le moteur électrique étant relié à une batterie d'alimentation tandis que la pompe est reliée par un conduit à la bague d'adaptation.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre  
d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur  
30 lesquels :

- la Fig.1 est une vue en élévation et en coupe d'un premier mode de réalisation du dispositif collecteur de liquide séminal selon l'invention;

- la Fig.2 est une vue en élévation et en coupe d'un second mode de réalisation du dispositif collecteur filtrant pour un liquide séminal selon l'invention;

5 - la Fig.3 est une vue en élévation et en coupe d'un troisième mode de réalisation du dispositif collecteur de liquide séminal selon l'invention;

- la Fig.4 est une vue schématique en perspective d'un dispositif collecteur de liquide séminal du type électrique et portable; et

10 - la Fig.5 est une vue partielle en coupe de la bague d'adaptation du collecteur de la Fig.4.

Le dispositif collecteur filtrant pour un liquide séminal représenté à la Fig.1 comporte principalement un récipient collecteur 1 constitué par un tube à  
15 essai sur lequel est monté un embout 2 constitué par un capuchon souple en matière plastique pourvu d'une canule d'aspiration ou tube de récolte 3, engagée dans un trou axial 4 du capuchon souple.

Entre le capuchon 2 et le tube 1 est interposé  
20 un manchon adaptateur 5 qui comporte une surface latérale extérieure cylindrique 6 de réception de l'extrémité ouverte du capuchon souple 2, prolongée par une surface latérale extérieure 7 légèrement tronconique dont la fonction sera expliquée par la suite.

25 A son extrémité opposée au capuchon souple 2, destinée à être engagée dans le tube à essai 1, le manchon adaptateur 5 comporte une portion 8 pourvue de nervures périphériques 9 de sertissage dans le tube à essai,  
30 dans le tube et destinées de ce fait à empêcher le retrait du manchon après son engagement.

A son extrémité voisine du capuchon souple 2, le manchon d'adaptation comporte une chambre 10 ouverte vers  
35 le manchon souple 2 et dans laquelle est monté un filtre 11 pour le liquide séminal.

Le filtre 11 est du type à maille très fine de dimension inférieure à 100 $\mu$  pour filtrer des substances ou liquides moins fluides que l'eau. La dimension des mailles du filtre est adaptée au produit à filtrer.

5 Le filtre est avantageusement un filtre en polyester ou en polyamide monofil donc sans peluches ou fibres qui risqueraient de se mélanger au liquide séminal.

La matière du filtre est non mouillable et non toxique.

10 Dans l'exemple représenté à la Fig.1, le filtre 11 est maintenu dans la chambre 10 par une douille de fixation 12 qui comporte une jupe 13 en contact avec la surface latérale de la chambre 10 et appliquant le bord du filtre contre le fond de ladite chambre et un rebord 14 de  
15 diamètre égal au diamètre extérieur de la surface latérale 6 du manchon 5. Le rebord 14 définit intérieurement un réceptacle évasé 15 pour la semence, s'étendant immédiatement au-dessous de l'extrémité de la canule d'aspiration 3 engagée dans le capuchon souple 2 et aboutissant à un  
20 étranglement cylindrique 15a qui communique à son tour avec une chambre tronconique 15b assurant un élargissement de l'étranglement 15a en vue de répartir le liquide sur la totalité de la surface utile du filtre 11. L'étranglement 15a empêche l'air de passer en même temps que le liquide  
25 en dépit des modifications d'inclinaison du dispositif collecteur pendant son utilisation.

Dans le manchon adaptateur 5 est ménagé un conduit axial 16 d'aspiration du liquide séminal qui comporte une portion d'extrémité évasée 17 communiquant  
30 avec la chambre 15b à travers le filtre 11 et une portion d'extrémité 18 débouchant dans le tube à essai 1 par une saillie ou bec 19 s'étendant au-delà de l'extrémité 20 du manchon 5 intérieure au tube à essai.

Dans le manchon 5 est en outre ménagé un canal  
35 coudé 21 de mise en communication de l'intérieur du tube

à essai avec une source de dépression non représentée. Le canal 21 comporte une portion axiale 22 parallèle au conduit d'aspiration 16 qui débouche dans l'extrémité 20 du manchon adaptateur 5 intérieure au tube à essai, c'est à dire en retrait de la portion d'extrémité 18 du conduit 16 d'aspiration du liquide séminal et une portion radiale 23 qui débouche dans la surface latérale du manchon adaptateur 5, de manière à être mise en communication avec la source de dépression non représentée.

10 Grâce à cet agencement, lorsqu'une dépression est créée à l'intérieur du tube à essai 1 par aspiration à travers le canal 21, cette dépression se traduit par une aspiration à partir du bas du manchon d'adaptation 5 à travers le filtre 11, l'intérieur du capuchon souple 2 et 15 la canule d'aspiration 3.

Le fait que l'extrémité 18 du conduit d'aspiration 16 du liquide séminal fasse saillie par rapport à l'extrémité du canal d'aspiration 21 relié à la source de dépression, empêche qu'une partie du liquide aspiré par le 20 conduit 16 ne pénètre dans le canal d'aspiration 21 relié à la source de dépression.

Le capuchon souple 2 qui est réalisé en une matière transparente, permet un contrôle visuel de la récolte du liquide séminal.

25 Grâce à la présence du filtre 11, le liquide recueilli est débarrassé de tous corps étrangers tels que poussières, débris de plumes, particules d'aliments, grains de sable, plus ou moins contaminants et surtout fientes dans le cas de la récolte de semence aviaire.

30 La douille 12 de fixation du filtre 11 oriente la semence sur le filtre et la portion d'extrémité élargie 17 du conduit d'aspiration 16 dont l'extrémité en contact avec le filtre 11 présente une section pratiquement égale à la surface utile de celui-ci, permet de filtrer la

semence sur une plus large surface de filtre, qui de ce fait augmente le nombre de doses filtrées.

Le filtre 11 peut être changé rapidement entre deux récoltes sans lourde manipulation. Selon une variante, il peut aussi être rendu solidaire de la chambre de filtration 10 par exemple par collage ou soudage afin d'éviter de le souiller avec les doigts dans le cas d'utilisation d'un manchon d'adaptation ou de filtration entièrement jetable.

Comme indiqué précédemment, le dispositif collecteur de liquide séminal décrit en référence à la Fig.1 équipé de son manchon d'adaptation et de filtration peut être connecté à un système d'aspiration buccal ou électrique.

La chambre de filtration 15b délimitée par la jupe 13 de la bague 12 présente un volume relativement faible permettant ainsi à la semence animale de couvrir plus rapidement la zone de filtration du filtre 11. L'air ne pouvant plus passer à travers le filtre, en raison de la présence de l'étranglement 15a, commence alors la filtration de la semence qui sera orientée vers le tube à essai 1 dans lequel le vide a été créé par aspiration de la manière décrite précédemment.

Le dispositif collecteur de liquide séminal représenté à la Fig.2, est en tout point semblable à celui décrit en référence à la Fig.1 à l'exception du fait que le récipient collecteur de ce dernier est constitué par un Erlenmeyer 25.

Afin de permettre le montage étanche du manchon adaptateur 5 dans le col 26 du récipient 25, le manchon est engagé dans le col 26 de façon que sa surface latérale tronconique 7 soit en contact avec la surface tronconique complémentaire du col 26. Un joint torique 27 est fixé sur l'extrémité du manchon 8 comportant les nervures 9 et engagé dans une gorge ménagée entre deux de ces nervures.

Le dispositif collecteur de liquide séminal représenté à la Fig.3 diffère de ceux décrits en référence aux Fig.1 et 2 en ce qu'à la place du capuchon souple 2 portant la canule d'aspiration 3 des modes de réalisation précédents, il comporte un capuchon rigide 30 réalisant à lui seul les fonctions du capuchon souple 2 et de la douille 12 de fixation du filtre du mode de réalisation de la Fig.1.

Il est constitué par une pièce massive au centre de laquelle débouche un canal 32 dans lequel est engagée la canule d'aspiration 3.

A son extrémité opposée, le canal axial 32 débouche dans une chambre tronconique 33 située juste au-dessus du filtre 11 placé dans la chambre axiale 10 du manchon adaptateur 5. La chambre 33 assure un élargissement du canal 32 en vue de répartir le liquide sur la totalité de la surface utile du filtre. Le canal 32 constitue un étranglement empêchant l'air de passer en même temps que la semence en dépit des modifications d'inclinaison du dispositif collecteur pendant son utilisation.

Le capuchon rigide 30 comporte autour de la chambre tronconique 33 une jupe 34 qui sert à l'immobilisation du filtre 11.

Le manchon d'adaptation 5 est de construction identique à celle des manchons des modes de réalisation des Fig.1 et 2.

Son extrémité 8 pourvue des nervures annulaires 9 reçoit un manchon souple 35 de liaison avec un récipient tubulaire de faible section tel qu'une ampoule précassée 36 qui assure dans ce cas la fonction de récipient collecteur. La saillie 19 du manchon d'adaptation 5 est engagée dans le col de l'ampoule précassée 36 avec un jeu 37 qui permet de créer dans le récipient la dépression nécessaire à l'aspiration au moyen du canal d'aspiration axial 21

relié à une source de dépression non représentée analogue à celle évoquée dans le cadre de la description des modes de réalisation précédents.

On voit que dans le mode de réalisation de la Fig.3, la saillie ou bec 19 en coopération avec le col relativement étroit de l'ampoule précassée 36 empêche la remontée de la semence par le canal d'aspiration 21.

Le manchon souple 35 s'adapte de façon étanche d'une part sur l'extrémité 8 du manchon d'adaptation 5 et d'autre part, sur le pourtour de l'ampoule précassée 36 légèrement au-dessous de son col.

Dans le présent mode de réalisation, la semence est filtrée plus rapidement en raison de la présence du canal étroit 32 dans le bouchon rigide 30 qui supprime le passage de l'air entre la semence et les bords de ce conduit, même lorsqu'il faut aspirer et filtrer une substance épaisse et visqueuse qui adhère aux parois.

Le remplissage de la chambre de filtration se fait également plus rapidement, de sorte que le débit du système de filtration est accru.

Par ailleurs, le capuchon rigide 30 dont le canal axial 32 est connecté directement au conduit d'aspiration 16 du manchon d'adaptation 5, ne présente aucun désamorçage de l'arrivée de la semence dans la chambre de filtration quel que soit l'angle de la canule d'aspiration de semence 3 du dispositif collecteur.

On voit donc que grâce à l'agencement qui vient d'être décrit, le manchon d'adaptation ou de filtration 5 est conçu pour s'adapter sur plusieurs types de récipients collecteurs de semence.

Ainsi, ce manchon 5 constitue une pièce polyvalente du dispositif suivant l'invention.

On va maintenant se référer à la Fig.4 sur laquelle on a représenté en perspective un appareil

électrique portable et autonome collecteur de liquide séminal suivant l'invention.

Cet appareil dont le couvercle de protection a été retiré pour plus de clarté, comporte un corps 40 en matériau isolant qui comporte deux parois d'extrémité 41,42 s'étendant perpendiculairement à une embase 43. Dans l'une des parois d'extrémité 41 du corps 40, est montée une bague 44 d'adaptation amovible d'un dispositif collecteur à filtration pour liquide tel que celui décrit en référence à la Fig.1 ou à la Fig.3.

Dans le corps 40 sont en outre montées une batterie rechargeable 45 par exemple de 6 à 9 Volts, connectée à un moteur électrique 46 d'actionnement d'une pompe à dépression 47 reliée par un conduit 48 à un capuchon souple 49 qui coiffe un récipient décanteur 50 et qui est à son tour relié par un conduit souple 51 à la bague d'adaptation 44 d'une manière qui sera décrite en référence à la Fig.5.

Sur la paroi d'extrémité 42 opposée à celle portant la bague d'adaptation 44, le boîtier 40 porte une prise électrique 52 de connexion à un chargeur de batterie non représenté.

Sur la face de l'embase 43 du corps 40 opposé aux côtés d'extrémité 41,42, est montée une poignée 53 en forme de U ou crosse qui porte sur sa branche libre 54 un interrupteur 55 de commande du moteur 46 d'entraînement de la pompe à dépression 47, ledit interrupteur pouvant être actionné par les doigts de la main de l'utilisateur alors que le dos de cette main est en contact avec le fond 43 du boîtier 40 de la manière représentée à la Fig.5.

La présence de la poignée 53 en forme de crosse permet de libérer les cinq doigts de la main afin de procéder au massage des animaux tout en disposant d'un système d'aspiration pour récolter le liquide séminal aviaire.

Un tel dispositif est particulièrement léger et autonome et ne présente ni fil électrique, ni tuyauterie encombrante.

5 Le vase de décantation 50 qui jouxte le tube collecteur 1 évite que toute impureté ou liquide étranger puisse nuire au bon fonctionnement de la pompe 47.

La bague d'adaptation 44 va maintenant être décrite en référence à la Fig.5.

10 Elle est montée dans la paroi d'extrémité 41 du boîtier 40 par un rebord axial 56 dans lequel est ménagée une première gorge annulaire 57 recevant un premier joint torique 58. A son extrémité opposée au joint torique 58, la bague 44 comporte une deuxième gorge annulaire 59 dans laquelle est monté un deuxième joint torique d'étanchéité  
15 60.

Entre les deux joints toriques 58 et 60, est ménagée une chambre annulaire 61 dans laquelle débouche un conduit d'aspiration 62 relié au conduit souple 51 de liaison avec la pompe d'aspiration par l'intermédiaire du  
20 décanteur 50.

Lorsque le dispositif collecteur représenté à la Fig.1 est monté de façon amovible dans la bague d'adaptation 44 de l'appareil de la Fig.4, la paroi latérale extérieure du manchon d'adaptation 5 est disposée dans la  
25 bague 44 de manière que les joints toriques 58 et 60 de celle-ci constituent avec cette paroi latérale un espace étanche reliant l'orifice 23 du canal d'aspiration du manchon d'adaptation 5 avec la chambre annulaire 61 et le canal d'aspiration 62 de la bague 44, ce qui permet lors  
30 de la mise en route de la pompe de créer dans le récipient collecteur 1, la dépression nécessaire à l'aspiration du liquide séminal par l'intermédiaire de la canule d'aspiration 3, du filtre 11, et du conduit d'aspiration 16 ménagé dans le manchon d'adaptation 5.

Lorsqu'une opération de collecte dans un dispositif collecteur est terminée, celui-ci est retiré de l'appareil et remplacé par un autre sans nécessiter des débranchements à la main qui risqueraient d'occasionner  
5 des souillures source de contamination.

Bien entendu, le tube à essai peut contenir un produit de dilution ou de conservation du liquide séminal permettant une auto-dilution.

Les pièces du dispositif collecteur suivant  
10 l'invention ont été conçues de façon à être entièrement moulables et peuvent par conséquent être considérées comme des produits consommables évitant des nettoyages et des stérilisations quotidiens.

On voit que grâce à l'agencement décrit en  
15 référence aux Fig.4 et 5, on remplace un système d'aspiration buccal qui entraîne des risques de contamination par introduction de salive avec le milieu à récolter par des moyens d'aspiration légers, maniables et non contaminants et grâce à l'emploi d'un appareil à batterie rechargeable,  
20 on supprime l'utilisation d'une pompe à haute tension connectée au secteur.

Dans les modes de réalisation qui viennent d'être décrits, l'invention est considérée comme étant appliquée à la collecte de liquide séminal.

25 On peut cependant envisager d'utiliser le dispositif et l'appareil collecteur de l'invention pour collecter d'autres liquides visqueux.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif collecteur d'un liquide visqueux tel qu'un liquide séminal comprenant un récipient collecteur (1;25;36) sur lequel est monté un embout (2;30) pourvu d'une canule (3) d'aspiration du liquide sous l'effet d'une dépression, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un manchon adaptateur (5) interposé entre le récipient (1;25;36) et l'embout (2;30), ledit manchon comprenant un filtre (11) en communication avec l'embout (2;30) d'une part et avec le récipient collecteur (1;25;36) d'autre part et un canal d'aspiration (21) destiné à être relié à une source de dépression pour engendrer dans le récipient une dépression destinée à provoquer l'aspiration du liquide à travers ledit filtre (11).

2. Dispositif collecteur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le manchon adaptateur (5) interposé entre le récipient (1;25;36) et l'embout (2;30), comprend une chambre (10) en communication avec l'embout (2;30) dans laquelle est disposé le filtre (11) pour le liquide, un conduit (16) d'aspiration du liquide comprenant une première portion d'extrémité évasée (17) débouchant sur le filtre (11) et une seconde portion d'extrémité (18) débouchant dans le récipient par une saillie (19) s'étendant axialement au-delà de l'extrémité (20) du manchon tournée vers le récipient et un canal d'aspiration (21) destiné à être relié à une source de dépression et aboutissant à l'extrémité (20) du manchon tournée vers le récipient pour engendrer dans le récipient (1;25;36) une dépression destinée à provoquer l'aspiration du liquide à travers ledit filtre (11).

3. Dispositif collecteur suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le récipient collecteur est un tube à essai (1) et le manchon adaptateur (5) comporte une portion (8) engagée dans le tube à

essai pourvue de nervures annulaires (9) de sertissage inclinées dans le sens de l'engagement du manchon adaptateur (5) dans le tube à essai.

4. Dispositif collecteur suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le récipient collecteur est un Erlenmeyer (25) et le manchon adaptateur (5) comporte une portion engagée dans le col (26) de l'Erlenmeyer comprenant une portion (7) de surface latérale tronconique et une portion (8) pourvue de nervures annulaires (9), au moins un joint torique d'étanchéité (27) étant monté sur ladite portion (8) du manchon adaptateur dans une gorge définie entre deux des nervures (9).

5. Dispositif collecteur suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le récipient collecteur est un récipient tubulaire de faible section (36) et en ce qu'il comporte un manchon souple (35) de liaison dudit récipient tubulaire (36) s'adaptant de façon étanche d'une part sur une portion (8) du manchon adaptateur (5) tournée vers ledit récipient (36) et d'autre part sur le pourtour dudit récipient (36), la saillie (19) par laquelle le conduit d'aspiration (16) du manchon adaptateur (5) débouche dans le récipient étant engagée avec un jeu (37) dans le col dudit récipient (36).

6. Dispositif collecteur suivant la revendication 5, caractérisé en ce que ledit récipient collecteur de faible section (36) est une ampoule précassée.

7. Dispositif collecteur suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'embout (2) pourvu de la canule d'aspiration du liquide est un capuchon en matière souple monté sur une paroi extérieure latérale (6) du manchon adaptateur pourvue d'une collette de butée (7).

8. Dispositif collecteur suivant la revendication 7, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une douille (12) de fixation du filtre (11) qui comporte une

jupe (13) en contact avec la surface latérale de la chambre (10) du manchon adaptateur (5) et appliquant le bord du filtre contre le fond de ladite chambre et un rebord (14) définissant intérieurement un réceptacle évasé (15) pour le liquide séminal et s'étendant immédiatement au-dessous de l'extrémité de la canule d'aspiration (3) engagée dans le capuchon souple (2), le réceptacle aboutissant à un étranglement (15a) qui communique à son tour avec une chambre (15b) assurant la répartition du liquide sur la totalité de la surface utile du filtre.

9. Dispositif collecteur suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'embout (30) pourvu de la canule d'aspiration du liquide séminal est un capuchon rigide comportant une jupe (34) engagée dans la chambre (10) du manchon adaptateur et assurant le maintien du filtre (11), ledit capuchon rigide comprenant un canal étroit et axial (32) dans lequel est engagée la canule d'aspiration (3), ledit canal axial formant étranglement et débouchant dans une chambre tronconique (33) située juste au-dessus du filtre (11) et assurant la répartition du liquide sur la totalité de la surface utile du filtre.

10. Dispositif collecteur suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le filtre (11) est fixé dans la chambre (10) du manchon adaptateur (5) par collage ou soudage.

11. Dispositif collecteur suivant l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le filtre (11) est un filtre à maille très fine, monofil, non mouillable dont la dimension est adaptée au produit à filtrer.

12. Dispositif collecteur suivant la revendication 11, caractérisé en ce que le filtre (11) est en polyester ou en polyamide non toxique, à maille inférieure à 100 $\mu$ .

13. Appareil collecteur d'un liquide visqueux tel qu'un liquide séminal, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif collecteur de liquide pourvu d'un canal d'aspiration destiné à être relié à une source de dépression, suivant l'une des revendications 1 à 3 et 5 à 12, le dispositif collecteur étant engagé de façon amovible dans un boîtier (40) au moyen d'une bague d'adaptation (44) fixée dans une paroi (41) du boîtier et comportant des moyens (58,60,61,62) de liaison étanche du canal d'aspiration (21) du dispositif collecteur avec une source de dépression, comprenant une pompe (47) et un moteur électrique (46) d'actionnement de celle-ci également contenus dans le boîtier (40), le moteur électrique étant relié à une batterie d'alimentation (45) tandis que la pompe (47) est reliée par des conduits (48,51) à la bague d'adaptation (44).

14. Appareil collecteur suivant la revendication 13, caractérisé en ce que la batterie (45) est une batterie rechargeable et en ce qu'il comprend une prise (32) de connexion de la batterie à un chargeur de batterie.

15. Appareil collecteur suivant l'une des revendications 13 et 14, caractérisé en ce que les moyens de liaison étanche du canal d'aspiration (21) du dispositif collecteur avec la source de dépression (46,47) comprennent des joints toriques d'étanchéité (58,60) portés par la bague d'adaptation (44), une chambre annulaire (61) ménagée dans la bague entre les joints toriques et communiquant avec le canal d'aspiration (21) du manchon adaptateur (5) du dispositif collecteur monté dans le boîtier (40), la bague comprenant en outre un canal d'aspiration (62) débouchant dans la chambre annulaire (61) et relié directement à un conduit (51) de liaison avec le récipient décanteur (50) interposé entre la bague d'adaptation et la pompe (47).

16. Appareil collecteur suivant l'une des revendications 13 à 15, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une poignée (43) en forme de crosse fixée au corps (40) du boîtier, ladite poignée comportant une  
5 branche libre (54) portant un interrupteur (55) de commande du moteur (46) d'entraînement de la pompe à dépression (47), ledit interrupteur pouvant être actionné par les doigts de la main de l'utilisateur alors que le dos de cette main est en contact avec le bord (43) du boîtier  
10 (40).

1/3

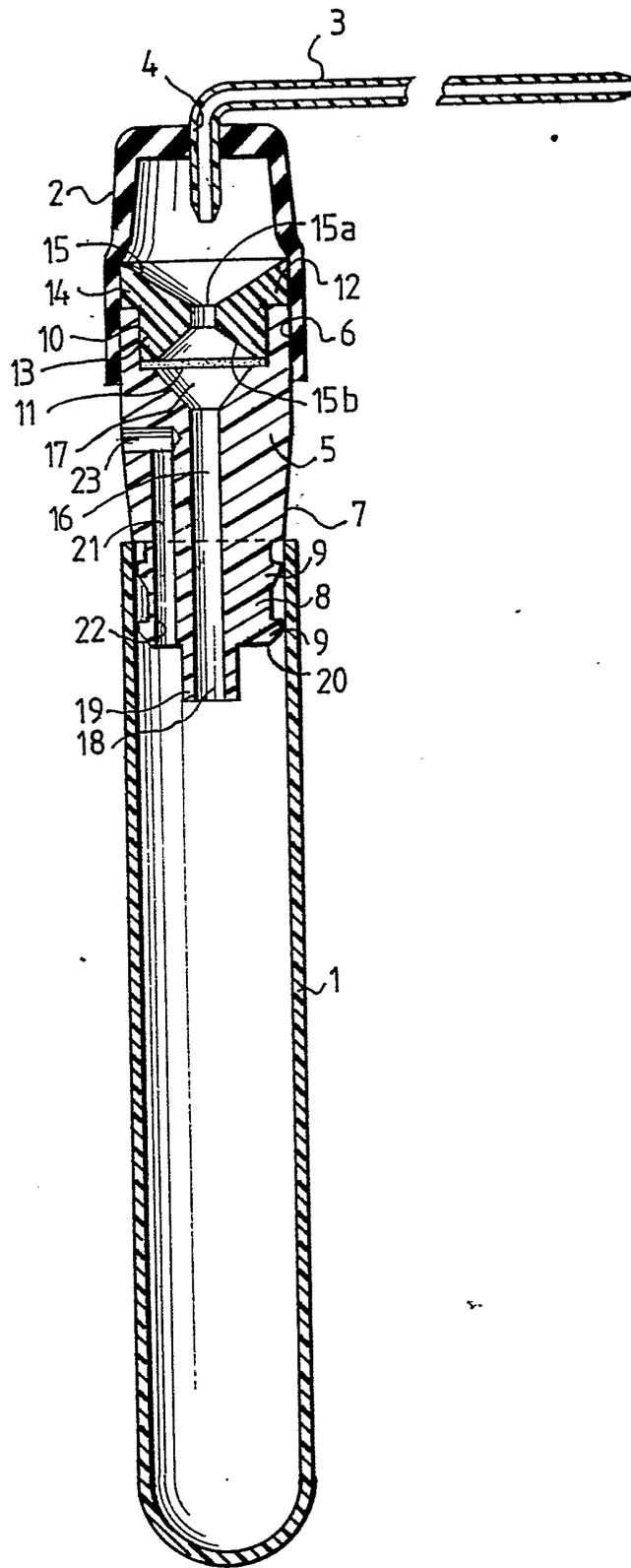


FIG.1

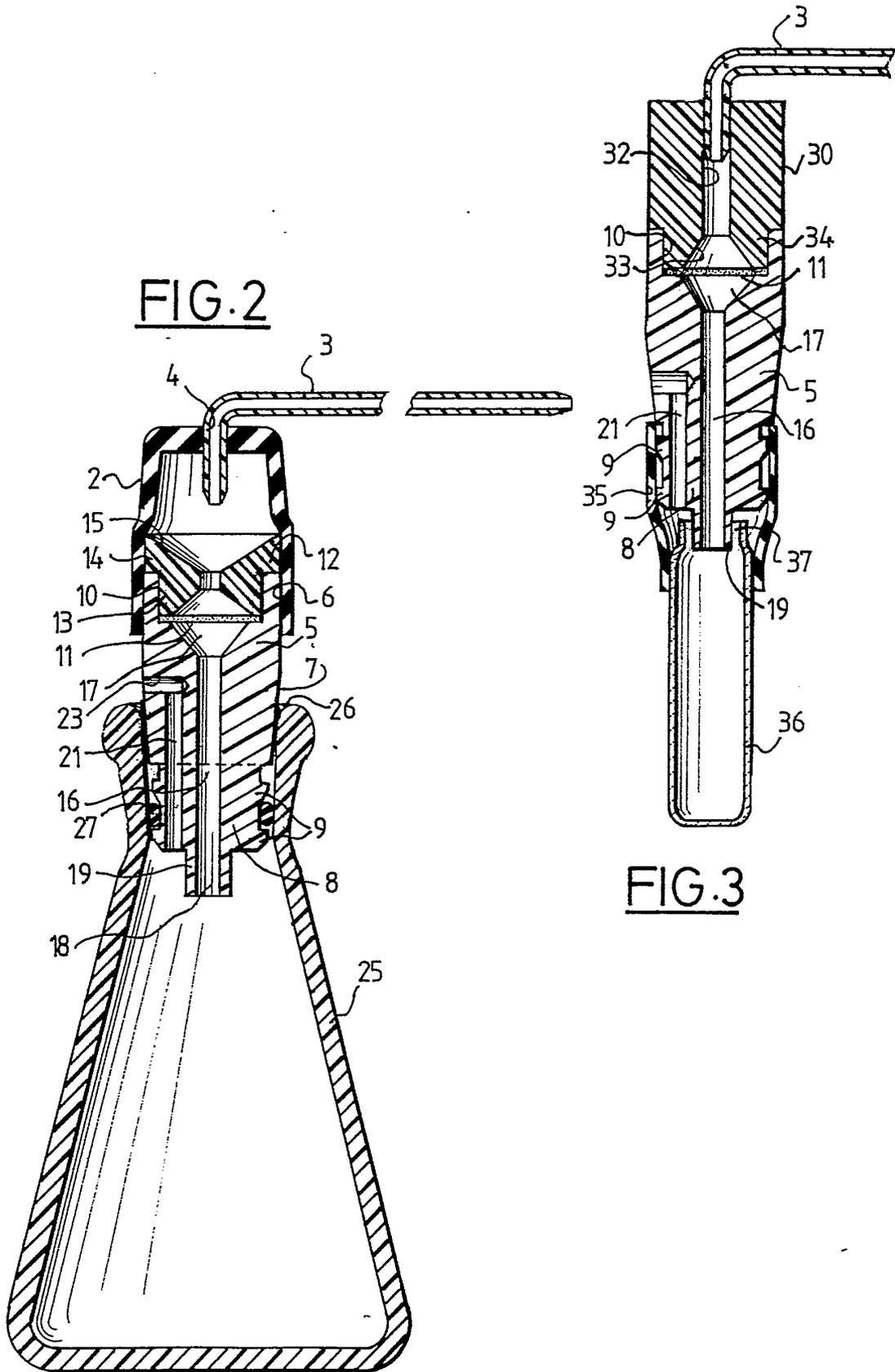


FIG. 2

FIG. 3

FIG. 4

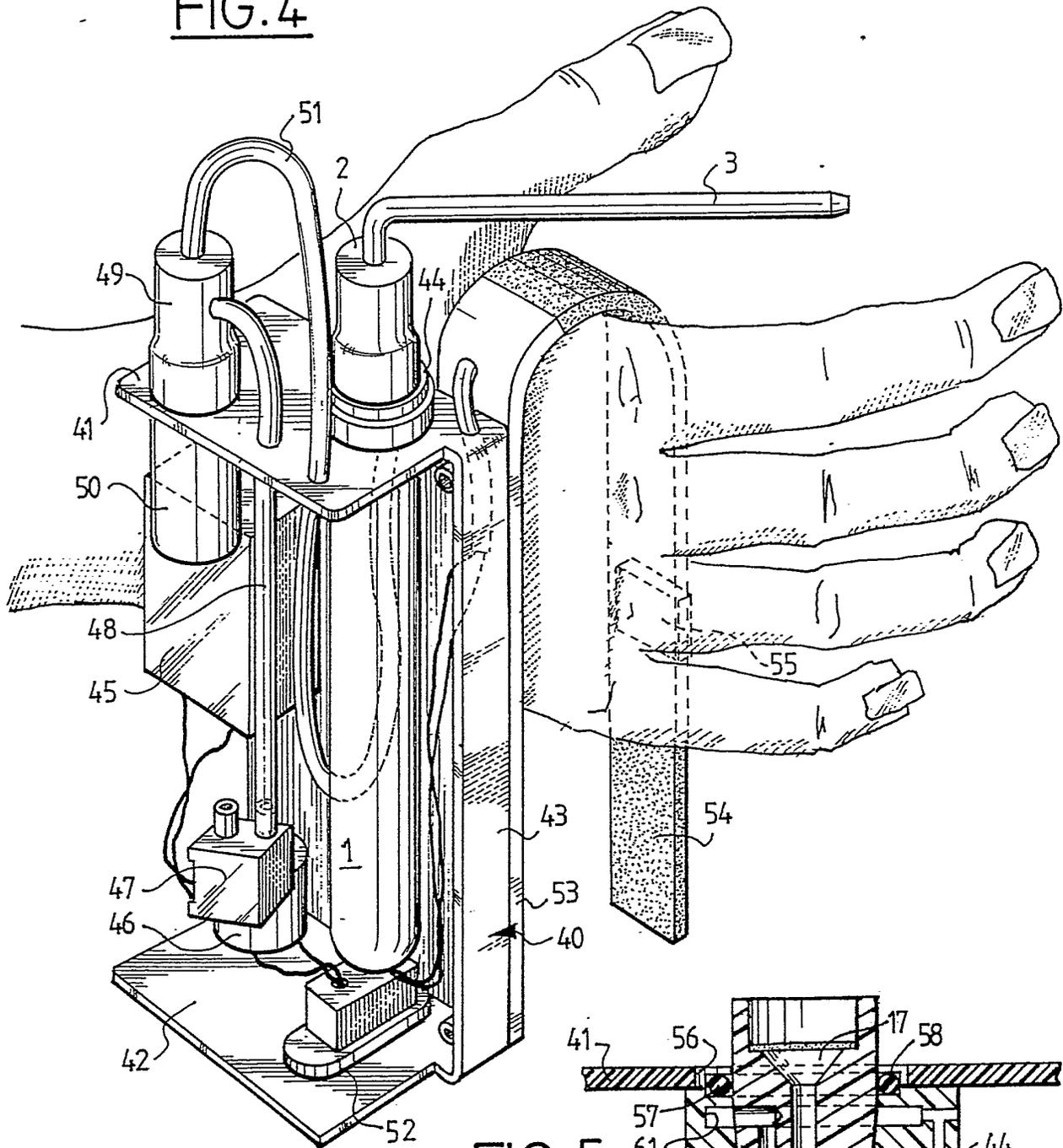
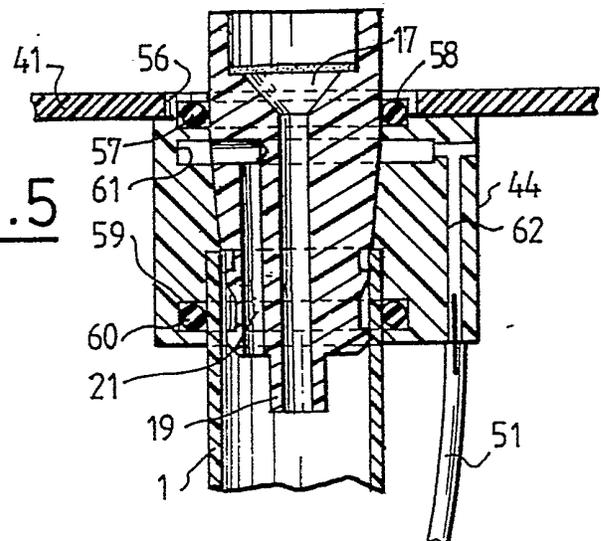


FIG. 5



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A,D	FR-A-2 520 193 (CASSOU ET AL.) * page 1, ligne 33 - page 3, ligne 14; figure 1 *	1
A	--- US-A-3 872 869 (RANDOLPH ET AL.) * abrégé; figure 3 *	1
A	--- US-A-4 083 706 (WILEY) * abrégé; figures 2,3 *	1
A	--- EP-A-0 358 302 (SMITHS INDUSTRIES) * abrégé; figures *	1
A	--- US-A-4 402 687 (DENTY ET AL.)	
A	--- FR-A-2 578 414 (CASSOU ET AL.) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHEES (Int.C1.5)
		A61D A61M
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
10 Janvier 1994		Sanchez y Sanchez,J
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  .....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)